

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, ainsi que par la suite

Gamme UA 3.0

Date de délivrance :

07. 06. 2026

Version : 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1. Identifiant de produit

Nom du produit

Écran d'urinoir / Clip / Accordéon / Sapin

Code produit

Aucun

Description du mélange

Un mélange de produits chimiques.

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et usages déconseillés

Utilisations identifiées

Passoire d'urinoir.

Usage grand public.

Utilisations déconseillées

Inconnu. Il est recommandé de faire face à des risques imprévisibles. Utilisez-le uniquement pour le destiné Utilisez. Autres utilisations mai expose r utilisateur s à

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

JAG PRIMA SAS

Adresse : 2, rue d'épiais 95290 Chennevières-Les-Louvres

E-mail de contact : contact@jagprima.com

Contact Téléphone : +33 3 44 63 66 66

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

112 (Téléphone d'urgence générale).

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange **est classé comme dangereux** selon le règlement 1272/2008/CE.

Classification selon 1272/2008/CE

Skin Sens. 1 ; H317

Chronique Aquatique 3 ; H412

Texte intégral des classifications et des expressions en H : voir la section 16.

Les effets les plus importants sur la santé physique, la santé humaine et l'environnement

Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

2.2. Éléments d'étiquette

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, ainsi que par la suite

Gamme UA 3.0

Hazard pictograms



Signal word

Avertissement

Substances du mélange à apposer sur l'étiquette

Contient 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8-tétraméthyl-2-naphthyl) 1-un

Déclarations de danger

H317 Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Déclarations de précaution

P102 Restez hors de portée des enfants.

P273 Évitez de lâcher dans l'environnement.

P302+P352 SI C'EST SUR LA PEAU : LAVEZ AVEC BEAUCOUP D'EAU ET DE SAVON.

P333+P313 Si une irritation ou une éruption cutanée survient : Obtenez des conseils ou des soins médicaux.

P501 Éliminer le contenu ou le contenant vers un point de collecte des déchets dangereux ou spécial, conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

Informations supplémentaires sur les dangers

Contient du linalool, du limonen α - Hexylcinnamaldéhyde, benzyl salicylate. Peut provoquer une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substance répondant aux critères de persistante, bioaccumulative et toxique (PBT) ou très persistante et très biocumulative (vPvB) conformément à l'Annexe XIII de la réglementation REACH. Le mélange et ses substances ne sont pas mentionnés sur la liste des candidats pour une éventuelle inclusion dans l'annexe XIV du REACH à la date de la révision de la fiche de données de sécurité (établie conformément à l'article 5, 9 (1) du règlement REACH. Le mélange ne contient pas la ou les substances identifiées comme possédant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères définis dans le Règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le Règlement de la Commission (UE) 2018/605.

SECTION 3 : Composition/informations sur les

ingrédients 3.2. Mélanges

3.2.1. Substances d'un mélange classées comme dangereuses

Identification de Substance	Contenu % en poids.	Classification selon 1272/2008/CE
1 -(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyle-2-naphtyle)éthane-1-un		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, ainsi que par la suite

Gamme UA 3.0

Numéro CAS	54464-57-2		Irritation de la peau. 2; H315
Numéro EC	259- 174-3	< 2.0	
Numéro d'index	non donné		Skin Sens. 1 ; H317
Numéro d'immatriculation	Pas encore disponible		Chronique aquatique 1 ; H410
M(Chronique)= 1			
Linalool ; 3, 7 - Diméthyl-1, 6-octadien-3-ol ; dl-Linalool			
Numéro CAS	78-70-6		
Numéro d'index EC	201- 134-4	< 0,3	Skin Sens. 1B; H317
Numéro d'immatriculation	603-235-00-2		
pas encore disponible			
Dipentène ; Limonène			
Numéro CAS	138-86-3		Flam. Liq. 3 ; H226
Numéro EC	205-341-0		Irritation de la peau. 2; H315
Numéro d'index	601-029-00-7	< 0,3	Skin Sens. 1 ; H317
Numéro d'immatriculation	Pas encore disponible		Aiguë aquatique 1 ; H400
Chronique aquatique 1 ; H410			
M= 1			
M(Chronique)= 1			
α - Hexylcinnamaldéhyde			
Numéro CAS	101-86-0		Skin Sens. 1B; H317
Numéro EC	202-983-3	≤ 0,1	Aiguë aquatique 1 ; H400
Numéro d'index	non donné		Chronique aquatique 2 ; H411
Numéro d'immatriculation	Pas encore disponible		M= 1
Benzyl salicylate			
Numéro CAS	118-58- 1		Skin Sens. 1 ; H317
Numéro EC	204-262-9	≤ 0,1	Irritation des yeux. 2; H319
Numéro d'index	607-754-00-5		Chronique aquatique 3 ; H412
Numéro d'immatriculation	Pas encore disponible		

Texte intégral des classifications et des expressions en H : voir la section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

Dans tous les cas, gardez la victime au repos physique et mental et au chaud. En cas de doute ou si les symptômes persistent, consultez un médecin. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement connaissance, est inconsciente ou convulse. Protège-toi pendant les opérations de sauvetage.

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation

Interrompez l'exposition, déplacez la personne vers l'air frais. En cas de nausée persistante, consultez un médecin.

Contact cutané

Retirez les vêtements et chaussures contaminés et lavez soigneusement la peau affectée avec de l'eau (de préférence tiède) et du savon. N'utilisez pas de solvants ni de diluants. Si le problème persiste, consultez un médecin.

Contact visuel

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, ainsi que par la suite

Gamme UA 3.0

Rincez avec un jet d'eau doux pendant au moins 15 minutes. Gardez les paupières bien ouvertes avec le pouce et l'index. Si la personne atteinte porte des lentilles de contact, retirez-les avant de rincer les yeux si cela est facile. Si la douleur ou la rougeur persiste, consultez un médecin.

Ingestion

Rincez votre bouche puis buvez beaucoup d'eau. Ne provoquez pas de vomissements. Ne donnez ni lait ni boissons alcoolisées. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Consultez un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés

Ne sont pas connus.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de traitement spécial nécessaire

Traitez de façon symptomatique et de soutien.

SECTION 5 : Mesures de lutte

contre l'incendie 5.1. Médias

d'extinction

Milieux d'extinction adaptés

Petit feu :

Dioxyde de carbone, CO₂, agent extincteur sec, sable ou terre, mousse résistante à

l'alcool. Incendie étendu :

Jets d'eau fragmentés (brume d'eau), mousse résistante à l'alcool.

Supports d'extinction inadaptés

Des jets d'eau solides peuvent être inefficaces.

5.2. Risques particuliers découlant de la substance ou du mélange

En cas d'extinction d'incendie, il faut éviter les fuites d'eau et de reste de produit dans les canalisations. Récupérez-les séparément et éliminez-les en toute sécurité conformément à la législation en vigueur et aux réglementations locales applicables.

En cas d'incendie, des gaz de combustion dangereux se forment : oxydes de carbone et produits de combustion incomplète.

5.3. Conseils pour les pompiers

Arrêtez toute fuite supplémentaire du produit si possible. Le produit renversé, qui ne brûle pas, est couvert de sable ou de mousse. Éloignez les contenants et les tonneaux du feu vers un endroit sûr, si possible. Refroidissez tous les contenants affectés avec des quantités d'eau inondables. Si l'incendie ne peut pas être éteint, évacuez les lieux.

En cas d'incendie, portez un équipement de protection respiratoire adapté et une combinaison de lutte contre l'incendie.

SECTION 6 : Mesures de libération accidentelle

6.1. Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact avec la peau et les yeux, utilisez des équipements de protection et des vêtements appropriés, voir la Section 8. Assurez-vous d'une ventilation adéquate. Évitez la formation de vapeur et d'aérosol. Au point de fuite, empêchez les déplacements de personnes non autorisées.

6.2. Précautions environnementales

Évitez d'autres fuites ou déversements si c'est sûr. Si cela ne peut être évité, informez immédiatement les autorités compétentes (police et pompiers).

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, ainsi que par la suite

Gamme UA 3.0

Prendre la récupération mécaniquement, la placer dans des contenants appropriés pour l'élimination et la jeter conformément à l'article 13, sauf si elle peut être réutilisée. Rincez les résidus avec de l'eau et collectez-les pour l'élimination des déchets.

Si le contenant est endommagé, retirez le contenu du nouveau contenant intact et étiquetez-le correctement à nouveau.

6.4. Référence à d'autres sections

Veuillez également consulter les dispositions des articles 7, 8 et 13 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Évitez le contact avec la peau et les yeux. Protection personnelle, voir. Article 8. Assurez-vous d'assurer une bonne ventilation pour éviter la formation de vapeur et d'aérosol.

Fumer, manger et boire devrait être interdit sur le lieu d'utilisation. Respectez les règles de sécurité pour la manipulation des produits chimiques. Retirez les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans la salle à manger. N'utilisez pas de vêtements sales. Après le travail, lave-toi soigneusement avec de l'eau tiède et du savon, prends une douche. Utilisez une crème protectrice.

7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris toute incompatibilité

Conservez dans des contenants d'origine, bien fermés, dans un endroit sec, frais et bien ventilé à température ambiante. Ne pas stocker avec des matériaux incompatibles (voir paragraphe 10.5), nourriture, boisson et fourrage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Voir le paragraphe 1.2.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection

personnelle 8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeur limite d'exposition

Pas déterminé.

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Pas déterminé dans l'UE.

8.1.3. Valeurs DNEL et PNEC

Pas déterminé.

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

À utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Respectez les précautions de sécurité habituelles pour travailler avec des produits chimiques. L'équipement de protection dépend de la température et des niveaux de ventilation.

Diplôm	d'efficacité	de
e		personnel

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas. Après le travail, lavez-vous soigneusement à l'eau tiède et au savon et prenez une douche. Utilisez une crème protectrice. Ne pas salir les équipements de protection pour laver, n'utilisez pas de solvants.

Protection des yeux et du visage

Portez des lunettes de protection ou une visière lors de la fabrication et de la manipulation du produit (EN 166, EN 149 + A1). Il n'est pas nécessaire pour un usage normal, car en cas de contact visuel possible, il faut porter des lunettes de protection ou une visière.

Protection de la peau - protection des mains

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, ainsi que par la suite

Gamme UA 3.0

Portez des gants de protection lors de la fabrication et de la manipulation du produit (EN 374-1, EN 374-2). En usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants de protection. Portez des gants de protection en cas de contact prolongé avec la peau.

Matériaux recommandés pour les gants : caoutchouc nitrile, caoutchouc butylique.

Le choix du matériau du gant en tenant compte du temps de rupture, de la perméabilité, de la dégradation et des facteurs suivants pertinents ; d'autres produits chimiques pouvant entrer en contact, les exigences physiques (protection contre les coupures et les perforations, la dextérité, la protection thermique), les réactions possibles du corps au matériau du gant et les instructions et spécifications du fabricant. En cas d'utilisation répétée des gants, nettoyez-les et gardez-les dans un endroit bien ventilé avant de décoller.

Protection de la peau - autres

En usage normal, il n'est pas nécessaire ; en cas de contact prolongé avec le produit, il faut porter des vêtements de travail de protection (EN ISO 13688) et des chaussures de protection (EN ISO 20346).

Protection respiratoire

Pas nécessaire en cas de limites de concentration de conformité (si elles ont été dépassées, utiliser un respirateur contre la vapeur organique, EN 14387). En cas d'accident ou d'incendie, utilisez un appareil respiratoire autonome.

Risques thermiques

En usage normal, il représente un risque thermique.	pas nécessaire	Utili sati on	protecteur	Équipement à être porté pour des matériaux qui représentent un
---	----------------	---------------------	------------	--

8.2.3. Contrôle de l'exposition environnementale

Il faut éviter une libération incontrôlée du mélange dans l'environnement. Maintenir les limites d'émissions conformément à la législation nationale.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Mélange

État physique	Solide.
Couleur	Pas déterminé.
Odeur	Odeur.
Point de fusion / point de congélation	Pas déterminé.
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Pas déterminé.
Inflammabilité	Pas déterminé.
Limite d'explosion inférieure	Pas déterminé.
Limite supérieure d'explosion	Pas déterminé.
Point d'émulsion	Pas déterminé.
Température d'allumage automatique	Pas déterminé.
Température de décomposition	Non déterminé, le mélange ne contient pas substances auto-réactives ou peroxydes organiques ou autres substances pouvant se décomposer.
pH	Pas déterminé.
Viscosité cinématique	Cela ne s'applique pas au solide.
Solubilité	Pas déterminé.
Coefficient de partition n - octanol/eau (valeur logarithmique)	Cela ne s'applique pas au mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, ainsi que par la suite

Gamme UA 3.0

Pression de vapeur	Pas déterminé.
Densité et/ou densité relative	Pas déterminé.
Densité relative de vapeur	Pas déterminé.
Caractéristiques des particules	Pas déterminé.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Mélange

Explosifs

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme explosives ou oxydantes, ou la concentration de la ou des substances est inférieure à la limite d'inclusion de la Section 3.

Gaz inflammables

Ce n'est pas du gaz.

Aérosols

Ce n'est pas un aérosol.

Gaz oxydants

Ce n'est pas du gaz.

Gaz sous pression

Ce n'est pas du gaz.

Liquides inflammables

Ce n'est pas liquide.

Solides inflammables

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme solides inflammables ou la concentration de la ou des substances est inférieure à la limite d'inclusion prévue à l'article 3.

Substances et mélanges auto-réactifs

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances auto-réactives, explosifs, peroxydes organiques ou oxydants, ou la concentration de la ou des substances est inférieure à la limite d'inclusion de la Section 3.

Liquides pyrophoriques

Ce n'est pas liquide.

Solides pyrophoriques

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme solides pyrophoriques ou la concentration de la ou des substances est inférieure à la limite d'inclusion de la Section 3.

Substances et mélanges auto-chauffants

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme auto-chauffantes ou pyrophoriques : la concentration de substances inférieure à la limite d'inclusion de la Section 3.

Substances ou le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, ainsi que par la suite

Gamme UA 3.0

Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables en contact avec l'eau

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances qui émettent des gaz inflammables avec de l'eau ou si la concentration de la ou des substances est inférieure à la limite d'inclusion de l'article 3.

Contact

Liquides oxydants

Ce n'est pas liquide.

Solides oxydants

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme solides oxydants ou la concentration de substance(s) inférieures à la limite d'inclusion de l'article 3.

Peroxydes organiques

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme peroxydes organiques ou la concentration de la ou des substances est inférieure à la limite d'inclusion de la Section 3.

Corrosif pour les métaux

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances corrosives est inférieure à la limite d'inclusion prévue à l'article 3.

à Métaux ou le Concentration de

Explosifs désensibilisés

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme explosifs ni la concentration explosifs, ou le désensibilisée de la ou des substances est inférieure à la limite d'inclusion prévue à l'article 3.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sensibilité mécanique

Non déterminé, ce n'est pas une substance explosive.

Moi-même. Accélération de la température de polymérisation

Non déterminé, ce n'est pas une substance polymérisante.

Formation de mélanges explosifs de poussière/air

Pas déterminé, ce n'est pas une poussière.

Réserve acide/alcaline

Pas déterminé.

Taux d'évaporation

Pas déterminé.

Miscibilité

Pas déterminé.

Conductivité

Pas déterminé.

Corrosivité

Pas déterminé.

Groupe de gaz

Non déterminé, ce n'est pas du gaz.

Potentiel redox

Pas déterminé.

Potentiel de formation radicale

Pas déterminé.

Propriétés photocatalytiques

Pas déterminé.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le mélange est stable dans des conditions d'utilisation normales. Il n'y a pas de réaction dangereuse.

10.2. Stabilité chimique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, ainsi que par la suite

Gamme UA 3.0

Stable dans des conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les réactions dangereuses ne sont pas connues dans des conditions d'utilisation normales.

10.4. Conditions à éviter

Protégez de la chaleur.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ils ne se forment pas sous une utilisation normale. La combustion libère des oxydes de carbone et des produits de combustion incomplète.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de risque telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008

Mélange

Toxicité aiguë

Le mélange n'est pas classé comme toxique pour toutes les voies d'exposition.

Oral

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme une toxicité aiguë par voie orale d'exposition ou la concentration de la ou des substances est inférieure à la limite d'inclusion de la Section 3.

Derme

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme une toxicité aiguë par voie d'exposition dermique ou la concentration de la ou des substances est inférieure à la limite d'inclusion prévue à la Section 3.

Inhalation

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme une toxicité aiguë par voie d'exposition par inhalation ou la concentration de la ou des substances est inférieure à la limite d'inclusion prévue à la Section 3.

Corrosion/irritation cutanée

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange n'est pas classé comme irritant cutané en fonction des limites générales/spécifiques de concentration de la ou des substances.

Lésions oculaires graves/irritations

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange n'est pas classé comme irritant oculaire en fonction des limites générales ou spécifiques de concentration de la ou des substances.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange est classé comme une sensibilisation cutanée de catégorie 1 selon les limites générales/spécifiques de concentration de la ou des substances.

Contient du linalool, du limonen α - Hexylcinnamaldéhyde, benzyl salicylate. Peut provoquer une réaction allergique.

Mutagénicité des cellules germinales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, ainsi que par la suite

Gamme UA 3.0

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme mutagénicité ou la concentration de la ou des substances est inférieure à la limite d'inclusion de la Section 3.

Cancérogénicité

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées inférieures à la limite d'inclusion de l'article 3.

co
m
m
e

carcinogénicité ou le Concentration de substance(s)

Toxicité reproductive

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme toxiques est inférieure à la limite d'inclusion prévue à l'article 3.

po
ur

Reproduction ou le Concentration de

STOT – exposition simple

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme toxiques pour des organes cibles spécifiques lors d'une seule exposition ou la concentration de la ou des substances est inférieure à la limite d'inclusion de la Section 3.

STOT – exposition répétée

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme toxiques pour des organes cibles spécifiques lors d'une exposition répétée ou la concentration de la ou des substances est inférieure à la limite d'inclusion de la Section 3.

Danger d'aspiration

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme aléatoires d'aspiration ou la concentration de la ou des substances est inférieure à la limite d'inclusion de la Section 3.

Autres informations

Voir les sections 2 et 4.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Le mélange ne contient pas de substance répondant aux critères de persistant, bioaccumulatif et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulatif (vPvB) conformément à l'Annexe XIII de la réglementation REACH. Le mélange et ses substances ne sont pas mentionnés sur la liste des candidats pour une éventuelle inclusion dans l'annexe XIV de REACH à la date de révision de la fiche de données de sécurité et figurent dans la liste (établie conformément à l'article 59 (1) pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes de la réglementation REACH.

Le mélange ne contient pas la ou les substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères définis dans le Règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le Règlement de la Commission (UE) 2018/605. Il n'existe aucune autre information pertinente sur les effets néfastes sur la santé qui ne soit pas requise selon les critères de classification énoncés dans le règlement CLP.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Mélange

Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë aquatique

Le mélange est une méthode.

Non classifié

co
m
m
e

aiguë

Toxicité
aquatique

Basé

sur Calcul

selon

à la

Synthèse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, ainsi que par la suite

Gamme UA 3.0

Catégorie 1		Σ < 0,4		
Toxicité aquatique chronique				
La méthode du mélange.	est classé comme aquatique	Chronique 3 ; H412	basé sur Accord	Ding de calcul à la conclusion
Catégorie	1	2	3	4
Σ	< 2.3	< 23.1	< 231.1	Non pertinent
12.2. Persistance et dégradabilité				
Mélange				
Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.				
12.3. Potentiel bioaccumulatif				
Mélange				
Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.				
12.4. Mobilité dans le sol				
Mélange				
Les données pour ce mélange ne sont pas disponibles.				
12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB				
Le mélange ne contient pas de substance répondant aux critères de persistante, bioaccumulative et toxique (PBT) ou très persistante et très biocumulative (vPvB) conformément à l'annexe XIII du règlement REACH. Le mélange et ses substances ne sont pas mentionnés sur la liste des candidats pour une éventuelle inclusion dans l'annexe XIV du REACH à la date de la révision de la fiche de données de sécurité (établie conformément à l'article 5, 9 (1) du règlement REACH.				
12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes				
Le mélange et ses substances ne sont pas mentionnés sur la liste des candidats pour une éventuelle inclusion dans l'annexe XIV de REACH à la date de la révision de la fiche de données de sécurité (établie conformément à l'article 59(1) du règlement REACH). Le mélange ne contient pas la ou les substances identifiées comme possédant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères définis dans le Règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le Règlement de la Commission (UE) 2018/605.				
12.7. Autres effets indésirables				
Les données ne sont pas disponibles.				
SECTION 13 : Considérations relatives à la disposition				
13.1. Méthodes de traitement des déchets				
Méthodes d'élimination de la substance ou du mélange et de l'emballage contaminé				
Céder conformément aux réglementations européennes et locales applicables (par exemple, dans un incinérateur de déchets dangereux). Ne versez pas les produits inutilisés dans les systèmes de drainage. Ne contaminez pas les étangs ou les fossés avec le produit ou le contenant usagé. Remettez les quantités résiduelles et les solutions à une entreprise agréée d'élimination des données. Éliminer le contenu ou le contenant vers un point de collecte des déchets dangereux ou spécial, conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.				
Code des déchets possible				
1 6 03 05 * - déchets organiques contenant des substances dangereuses (mélange), 15 0 1 10 * - emballages contenant des résidus ou contaminés par des substances dangereuses (emballages contaminés).				

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, ainsi que par la suite

Gamme UA 3.0

Propriétés physiques/chimiques pouvant influencer les options de traitement des déchets

Inconnu.

Des précautions particulières recommandées pour la gestion des déchets

Inconnu.

Législation sur les déchets

Directive 2008/98/CE sur les déchets et abrogation de certaines directives, telles que modifiées.

SECTION 14 : Informations sur le transport

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport (ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Pas donné.

14.2. Nom d'expédition propre de l'ONU

Pas donné.

14.3. Classe(s) de danger de transport

Pas donné.

14.4. Groupe de bagage

Pas donné.

14.5. Dangers environnementaux

Ce n'est pas dangereux pour l'environnement lors du transport.

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Pas donné.

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Indisponible.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15. 1. Réglementations/réglementations de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Règlement n° 1907/2006/ CE, concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques, tel que modifié (REACH)

Règlement n° 12 72/20 08 / CE, sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges, tel que modifié (CLP)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Ça n'a pas été effectué pour le mélange.

SECTION 16 : Autres informations

Raison de la révision de la fiche de données de sécurité

Première édition.

Clé ou légende des abréviations et acronymes

Aigu aigu 1 Danger aquatique aigu, chat. 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, ainsi que par la suite

Gamme UA 3.0

Chronique aquatique	1	Danger aquatique chronique, chat. 1
Chronique aquatique	2	Danger aquatique chronique, chat. 2
Chronique aquatique	3	Danger aquatique chronique, chat. 3
Irritation des yeux. 2		Irritation des yeux, chat. 2
Flam. Liq. 3		Liquide inflammable, chat. 3
Irritation de la peau. 2		Irritation de la peau, chat. 2
Sens. Peau 1 B		Sensibilisation de la peau, chat. 1 B
Sensibilité de la peau. 1		Sensibilisation de la peau, chat. 1
M		Facteur de multiplication
ADR		Accord Dangereuses Route
CLP		Règlement n° 12 7 2/ 20 0 8 / CE, sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges
DNEL		Sans niveau d'effet dérivé
ICAO/ IATA		Association internationale du transport aérien
IMDG		Marchandises Dangereuses Maritimes Internationales
PBT		Substance persistante, bioaccumulative, toxique
PNEC		Concentration prédite sans effet
PORTÉE		Règlement n° 1907/2006/ CE, concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques
RID		Réglementation concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
STOT		Toxicité spécifique des organes cibles
vPvB		Substance très persistante et très bioaccumulative

Sources des données clés utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Législation européenne, fiche de données de sécurité du fabricant, dossier d'enregistrement des substances.

Liste des phrases H et P

H226	Liquide inflammable et vapeur.
H315	Provoque des irritations cutanées.
H317	Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
H319	Provoque une irritation sévère des yeux.
H400	Très toxique pour la vie aquatique.
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.
P102	Restez hors de portée des enfants.
P273	Évitez de lâcher dans l'environnement.
P302+P352	SI C'EST SUR LA PEAU : LAVEZ AVEC BEAUCOUP D'EAU ET DE SAVON.
P333+P313	Si une irritation ou une éruption cutanée survient : Obtenez des conseils ou des soins médicaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil, ainsi que par la suite

Amendé

Gamme UA 3.0

P501 Élimination du contenu/conteneur vers un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, dans
conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

Conseils d'entraînement

Selon la FDS.

Autres informations

Classification selon les données du fabricant. Le mélange est classifié selon des méthodes de calcul selon le CLP de régulation et les essais. L'utilisation uniquement aux fins désignées par le fabricant préviendra les risques pour la santé et l'environnement.

Les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources que nous considérons fiables. Cependant, les informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant dans un autre produit, ces informations FDS peuvent ne pas être applicables.

La fiche de données de sécurité est créée conformément au règlement n° 2020/878/CE. Il n'y a pas d'informations supplémentaires conformément à la législation locale et nationale de l'État membre de l'Union européenne, dans la fiche de données de sécurité.

La fiche de données de sécurité a été réalisée par la société LACHEPRA s. r. o.